SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

BASKETBALL SCOLAIRE RESEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU SAGUENAY—LAC-ST-JEAN

Règlements spécifiques 2026-2027

ARTICLE 1 NOM DE LA LIGUE

La ligue sera connue sous le nom de « Basketball scolaire DIVISION 3-4 RSEQ Saguenay—Lac-St-Jean »

ARTICLE 2 ÉLIGIBILITÉ DES JOUEURS

Catégorie	Date de naissance
Benjamine	du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2014
Cadette	du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012
Juvénile	du 1er juillet 2008 au 30 septembre 2011

2.1 Il est nécessaire d'avoir un minimum de quatre (4) équipes du même sexe dans une catégorie pour former une ligue.

2.2 Pour vérifier l'admissibilité d'un athlète, la ligue pourra demander de voir la carte d'assurance maladie, l'original de certificat de naissance ou son passeport en règle.

2.3 La catégorie de la ligue est déterminée par l'âge de l'élève.

2.4 Tout élève surclassé évoluant dans une équipe scolaire à sa quatrième (4e) participation perd son admissibilité pour la catégorie inférieure pour la saison en cours.

2.5 L'équipe jouant surclassée doit être identifiée clairement en début d'année et reviendra jouer le championnat régional dans sa catégorie. Elle sera semée en fonction de ses résultats. Si une équipe de la ligue de catégorie d'origine souhaite affronter l'équipe surclassée pendant la saison, celle-ci ne pourra refuser ce match.

2.5.1 Les équipes surclassées, ne peuvent revenir dans une division inférieure, (jouer D3 et faire le tournoi de fin de saison D4)

2.5.2 Les demi-calendriers sont interdits.

2.6 Il est permis aux filles d'évoluer avec les équipes masculines pour la ligue seulement. Une équipe « mixte » devra jouer dans la catégorie masculine. Un formulaire devra être rempli et retourné au RSEQ pour qu'un élève-athlète soit admissible.

ARTICLE 3 PROCÉDURE D'INSCRIPTION

3.1 Formulaire d'inscription des athlètes

1. Vous devrez inscrire vos athlètes sur ***S1*** avant le début de la saison. Si le joueur n'est pas inscrit dans ***S1***, l'équipe perdra la partie par défaut en plus des points d'éthiques.
2. En cas d'ajout, effectuer la même procédure et faire suivre l'information au commissaire de la ligue par courriel. La date et l'heure du courriel officialisera quand un joueur a été ajouté.
3. Le numéro de chandail devra être inscrit sur le formulaire.
4. Aucun athlète ne pourra être ajouté après le dernier match de l'équipe en saison régulière.

3.2 Feuille d'Alignement

1. L'école qui reçoit, a la responsabilité d'imprimer les lites ***S1*** et de les déposer à la table de marqueur avant le début de la partie.
2. Les entraineurs de chaque équipe doivent rayer les joueurs absents et signer la liste de l'équipe adverse.
3. L'école qui reçoit devra retourner au RSEQ les listes ***S1*** avec les feuilles de match.
4. Tout joueur ne figurant pas sur la liste ***S1*** en ligne est déclaré inadmissible, à moins d'un avis du commissaire.
5. Pour les élève-athlètes surclassés pour un match, ils n'ont pas à être changés d'équipe sur ***S1***, le responsable des sports doit faire parvenir le nom par courriel et le numéro de match au commissaire de la ligue. Celui-ci fera le suivi avec l'école receveuse.

6. Dans l'éventualité où une équipe n'a pas le nombre minimal de joueur + 2 selon la catégorie, l'équipe peut alors compléter son alignement avec des joueurs de réserve afin d'atteindre ce nombre (minimum + 2).

ARTICLE 4 COMMISSAIRE ET COMITÉ DE DISCIPLINE

4.1 Le commissaire de la ligue est le coordonnateur du secteur secondaire du RSEQ SAGUENAY—LAC-ST-JEAN. Vous pouvez la rejoindre aux coordonnées suivantes :

Stéphanie Tremblay : 418-690-9901 poste 1654

stremblay@saglac.rseq.ca
www.saglac.rseq.ca

4.2 En cas de litige le commissaire pourra former un comité de discipline composé de responsable du sport étudiant dans les écoles. Le commissaire et au besoin le comité de discipline veilleront à ce que les équipes, les entraîneurs, les athlètes et toutes autres personnes impliquées dans le déroulement des activités de la ligue observent les règlements et respectent le code d'éthique du Sport Étudiant.

4.3 Le commissaire et le comité de discipline pourront, après consultation, imposer une sanction à une organisation, une équipe, un entraîneur, un athlète et à toute autre personne qui aura commis une ou plusieurs infractions aux règlements de la ligue.

4.4 Toute décision du comité de discipline est finale et sans appel.

ARTICLE 5 ARBITRES ET OFFICIELS

Le choix des arbitres de chaque catégorie, les honoraires et les frais de transport sont fixés par entente entre l'Association régionale des arbitres et le Réseau du sport étudiant.

5.1 LES OFFICIELS MINEURS

L'équipe qui reçoit doit fournir les officiels mineurs (marqueurs - chronométreurs) nécessaires au bon déroulement des rencontres.

5.1.1 Le marqueur (Voir guide en annexe)
6.1.2 Le chronométreur (Voir guide en annexe)
6.1.3 L'opération du 24 secondes
5.1.4 Observateur
L'équipe qui visite peut avoir un observateur à la table de contrôle pour être en droit de contester le travail des officiels mineurs de l'équipe hôte.

5.2 ABSENCE DES ARBITRES

5.2.1 Si au moins un arbitre est présent, le match est joué.

5.2.2 En absence totale d'arbitres, le match peut être joué avec des arbitres choisis sur place, à moins que les responsables des deux équipes, jugeant que l'arbitrage serait inadéquat, s'entendent pour reprendre la rencontre.

Les deux entraîneurs devront compléter les feuilles d'alignement ainsi que la feuille de pointage et faire parvenir le tout dans les délais prévus conformément aux présents règlements.

5.3 Au niveau Benjamin et Atome, durant la rencontre, il est interdit aux entraîneurs et aux joueurs d'émettre tout commentaire impliquant le jugement d'un officiel sur l'appel ou non d'une irrégularité (faute ou violation). Seule une explication sur l'application d'une sanction ou remise en jeu, si celle-ci est non conforme à la réglementation (rappel poli de l'application d'une règle) peut être demandée, et ce, lors de l'arrêt de jeu. Aucune argumentation n'est tolérée. Toutefois, les officiels sont disponibles à la fin de la demie pour échanger brièvement et poliment sur les ajustements à apporter sur l'arbitrage. La présence des 2 entraîneurs est obligatoire lors de cette période qui doit demeurer des plus courtoises.

Un entraîneur ne respectant pas cette règle lors d'une partie :
Première offense : avertissement
Deuxième offense : Faute technique
Troisième offense : Faute technique et expulsion du match

ARTICLE 6 DEVOIR DE L'ÉCOLE HÔTESSE

L'école hôtesse doit fournir une aire de jeu propre et appropriée au sport en cause.

6.1 Elle doit fournir un vestiaire convenable avec des douches à proximité, lequel vestiaire pouvant être verrouillé.

6.2 Elle doit fournir les feuilles de pointage officielles, un chronomètre convenable et le pointage visible de tous.

6.3 Elle doit tenir les feuilles de pointage de match sur les formules fournies à cet effet par le RSEQ.

6.5 L'école ne sera pas responsable des objets perdus, volés ou oubliés.

6.5 L'entraîneur ou responsable de l'équipe doit voir lui-même à ce que le nom et le numéro des membres de son équipe soient inscrits sur les feuilles de pointage.

6.6 Lors des rencontres regroupées, l'école hôtesse devra s'assurer d'avoir un responsable de tournoi.

6.7 L'équipe hôte doit fournir 4 ballons d'une qualité acceptable à l'équipe visiteuse pour l'échauffement et la demie. L'équipe visiteuse ne peut pas apporter de ballons pour éviter les pertes et vols.

ARTICLE 7 DEVOIRS DE L'ÉCOLE VISITEUSE

7.1 L'école visiteuse verra à garder propre le local qui lui est prêté, à observer les règlements internes de l'école hôte ou les règlements du lieu où se tiennent les compétitions.

7.2 L'entraîneur ou le responsable de l'équipe doit voir lui-même à ce que le nom et le numéro des joueurs de son équipe soient inscrits sur la feuille de pointage et d'alignement.

7.3 Pour sévir contre l'équipe fautive, le commissaire devra recevoir dans les 72 heures une plainte par écrit de l'équipe hôtesse qui se sent lésée sur ces points.

ARTICLE 8 RÉSULTATS ET STATISTIQUES

Dans le but de faciliter la publication des statistiques des ligues, nous exigeons que les ÉQUIPES HÔTESSES suivent la procédure suivante:

8.1 Avant la partie l'entraîneur hôte devra s'assurer d'avoir imprimé la feuille de match provenant de ***S1.***

8.2 Après la partie le marqueur doit faire initialiser la feuille de match à droite du pointage final par les entraîneurs des deux équipes.

8.3 INSCRIRE LE RÉSULTAT PAR INTERNET

Après la partie, l'entraîneur de l'équipe hôte, doit inscrire le résultat de la rencontre sur ***S1****. (Voir S1-Guide-feuille de match pour la procédure)*

Les équipes ont 48 heures pour entrer les résultats. Si les résultats ne sont pas entrés dans les délais, un avertissement sera donné à l'équipe fautive et 1point sera enlevé au classement dès la deuxième offense.

8.4 EXPÉDIER LA FEUILLE DE MATCH

Après la partie, l'entraîneur de l'équipe hôtesse, doit mettre la feuille de match sur ***S1*** dans un délai de 48 heures. **Après une semaine, des frais administratifs de 5$ par feuille de match non-disponible sur S1 seront chargés à l'école. À la deuxième offense, des frais de 50$ s'appliqueront pour toutes feuilles manquantes.**

8.5 CONSULTATION DE LA FEUILLE DE MATCH

(Voir S1-Guide-feuille de match pour la procédure)

ARTICLE 9 SYSTÈME DE POINTAGE MODIFICATION OCTOBRE 2026

BASKETBALL	
PTS RELIÉS POUR LA PERFORMANCE	PTS RELIÉS AU CODE D'ÉTHIQUE
3 PTS = Victoire	2 PTS = 0 technique **Cat. 1 / Faute flagrante**
2 PTS = Défaite en prolongation	1 PT = 1 technique **Cat. 1 / Faute flagrante**
1 PT = Défaite	0 PT = 2techniques **Cat. 1 / Faute flagrante** et + expulsion
0 PT = Forfait	Non-respect de la règle de participation **(voir articles 11 et 13)**

ARTICLE 10 CALENDRIER

Le calendrier des parties de la saison régulière sera fait par le RSEQ et les écoles lors de la réunion de confection de calendrier. Les écoles participant à la ligue devront déléguer uniquement deux personnes à la réunion de confection de calendrier. Les écoles se rencontreront selon un ordre déterminé à l'avance, afin de placer l'ensemble des parties les impliquant.

10.1 MODIFICATION DE PARTIE

Dans le but de coordonner efficacement les modifications du calendrier, nous vous demandons de bien vouloir suivre les étapes suivantes:

10.1.1 Vous devez respecter le calendrier des parties.

10.1.2 En cas de raisons **majeures** vous pouvez faire une modification de partie telle que: non disponibilité de plateaux, tempêtes et toutes autres raisons jugées pertinentes par le commissaire de la ligue.

10.2 CHANGEMENT DE PARTIE

Tout changement de partie entraînera des frais administratifs pour l'équipe qui demande le changement. Ces frais seront de **50$** pour un changement apporté avant le **15 décembre** de l'année en cours. Un changement après cette date entraînera des frais de **100$** pour l'équipe qui demande le changement.

10.2.1 Date limite pour reprendre une partie: le 14 mars 2027

10.2.2 S'il y a eu un changement sans l'approbation du commissaire ou de son délégué, le commissaire devra faire perdre par défaut l'équipe fautive.

10.2.3 Les changements de rencontre doivent parvenir par courriel au RSEQ en mentionnant la catégorie, le numéro de match, le changement demandé et la raison, au minimum 48h avant la partie prévue.

10.3 **PROCÉDURE À SUIVRE POUR FAIRE UN CHANGEMENT DE PARTIE**

Note: À moins d'acceptation de l'équipe adverse, il est impossible de changer des parties qui impliquent des transports.

10.3.1 Communiquez avec **LE RESPONSABLE DES SPORTS DE L'ÉQUIPE ADVERSE** pour lui dire que vous ne pourrez pas être à la rencontre prévue au calendrier. Convenez des nouveaux arrangements (l'équipe impliquée dans la substitution n'a pas à subir les désagréments de vos demandes et n'est pas contrainte d'accepter le changement).

10.3.2 Communiquez le changement au commissaire de ligue par courriel ou téléphone. Le commissaire communiquera avec le responsable des arbitres. Si ce dernier est d'accord, le commissaire validera le changement auprès des responsables de sports concernés.

ARTICLE 11 LA RENCONTRE

11.1 Pour les catégories **cadettes et juvéniles**, **un minimum de 7 (7) joueurs présents et aptes à jouer** (maximum 15 joueurs) est requis pour disputer une partie. Une équipe se présentant avec six (6) joueurs et moins présents et aptes à jouer, elle perd par forfait, tous ses points (éthique et performance) et recevra une amende de 50$ et une lettre est envoyée à la direction d'école en CC avec le responsable des sports.

11.2 Seuls les athlètes inscrits sur ***S1*** peuvent participer aux activités de la ligue.

ARTICLE 12 LES COÛTS DE PARTICIPATION

12.1 Les coûts de participation seront déterminés par la commission sectorielle secondaire. Ils comprendront les frais des permanents, de photocopies, d'envois postaux, d'envois par autobus, de téléphone, de télécopieur, les récompenses, les feuilles de match et les coûts reliés à l'arbitrage.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT PARTICIPATION (atome, benjamin)

13.1 Nombre minimum de joueurs inscrits
Le nombre minimum de joueurs de huit (8) joueurs présents (maximum 15 joueurs) **est requis pour disputer une partie dont 8 aptes à jouer.** Si une équipe se présente avec sept (7) joueurs et moins présent et en uniforme, elle perd par forfait tous ses points (éthique et performance), une amende de 50 $ et une lettre est envoyée à la direction d'école en CC avec le responsable des sports.

13.2 Substitution

Aucune substitution libre n'est permise durant les trois (3) premiers quarts d'une partie. Les substitutions doivent être effectuées à la fin du demi-quart. L'arrêt automatique ne doit pas être utilisé comme temps mort. Un minimum de temps est accordé pour permettre les changements de joueurs. L'équipe fautive peut être pénalisée d'une faute technique pour avoir retardé inutilement la partie.

La substitution, selon les règlements FIBA, sera permise au cours du quatrième quart.

13.3 Participation maximale

Aucun joueur ne peut prendre part à plus de deux quarts ou quatre demi-quarts, au cours des trois premiers quarts.

13.4 Participation minimale

Huit (8) joueurs de chaque équipe, doivent participer activement à l'équivalent d'un quart Complet ou de deux demi-quarts au cours des trois premiers quarts.

13.5 Blessure et disqualification

Si une substitution devient obligatoire au cours d'une partie, à cause de blessure ou de disqualification, les deux joueurs impliqués se voient automatiquement accorder à leur fiche la participation à un demi-quart, peu importe la durée de leur présence au jeu.

13.6 Responsabilité du marqueur officiel

Le marqueur officiel inscrira, à l'endroit approprié sur la feuille de pointage, chacune des présences au jeu de chaque athlète. Il en sera de la responsabilité de l'école hôte de s'assurer que le tout soit fait dans les règles.

13.7 Sanction

Toute équipe qui enfreint la règle de participation perd automatiquement la partie par forfait. La responsabilité de se conformer au règlement incombe à l'entraîneur. La sanction s'applique lors du constat de l'infraction et même après la fin de la partie. Tant et aussi longtemps que les deux (2) arbitres n'ont pas signé la feuille de pointage.

ARTICLE 14 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

14.1 Lors des parties de ligues croisées, les règlements de la catégorie **supérieure** sont appliqués.

14.2 DÉFENSIVE INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE

LA DÉFENSIVE INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE POUR LA CATÉGORIE ATOME, BENJAMINE et **CADETTE D4** de la F.B.B.Q. est reconnue par la ligue.

14.2.1 Il est interdit de doubler le ballon à l'extérieur de la ligne de 3 points défensif jusqu'au ***31 décembre*** inclusivement, pour les catégories atome et benjamine.

14.3 CLASSEMENT

Le classement des équipes d'une catégorie se fera de la façon suivante:

14.3.1 Le plus haut total du classement combiné (points performances et éthiques).

14.3.2 Le nombre de victoires total au classement

14.3.3 Si deux (2) équipes et plus sont à égalité, l'on tiendra compte des résultats des parties opposant ces équipes incluant les points d'éthique sportive.

14.3.4 L'équipe qui a le plus grand (haut) quotient entre les points pour et les points contre dans les matchs impliquant les équipes en cause.

14.3.5 L'équipe qui a le plus grand (haut) quotient entre les points pour et les points contre dans l'ensemble des matchs de la saison régulière.

14.3.6 Tirage au sort

14.3 CHAMPIONS DE LA SAISON

Atome, Benjamin, Cadet et Juvénile DIVISION 3
L'équipe championne de la saison régulière sera celle qui terminera au premier rang de la ligue.

Atome, Benjamin, Cadet et Juvénile DIVISION 4
L'équipe championne de la saison régulière sera celle qui terminera au premier rang de la ligue.

14.4 ÉCHAUFFEMENT

14.4.1 Une période minimale de dix (10) minutes est accordée aux équipes avant le début des parties pour leur permettre d'effectuer les exercices d'échauffement sur le plancher où se déroule la partie.

MODIFICATION JUIN 2026

14.4.2 Il est interdit de « Dunker » lors de l'échauffement.

14.5 BANC DES ATHLÈTES

Seuls les athlètes en uniforme et un maximum de trois (3) responsables par équipe peuvent prendre place sur le banc des athlètes.

14.6 PANIER DE TROIS POINTS

La réglementation relative à un panier comptant pour (3) trois points s'applique à toutes les catégories.

14.7 DURÉE DE LA PARTIE

14.7.1 Catégories Atome, benjamine, cadette et juvénile

Quatre (4) quarts de huit (8) minutes chronométrées avec une pause de deux (2) minutes entre les quarts et de cinq (5) minutes à la mi-temps. La durée de la prolongation est d'autant de périodes de trois (3) minutes chronométrées que nécessaire pour briser l'égalité.

14.7.2 Dans les catégories Atome, benjamine, cadette et juvénile, dès que l'écart atteint 35 points et plus entre les deux équipes, l'entraîneur de l'équipe tirant de l'arrière peut exiger que le temps continu soit appliqué à tout moment.

14.8 DÉLAI POUR UNE ÉQUIPE EN RETARD

Un délai de 15 minutes après l'heure qui avait été prévue pour le début de la rencontre sera accordé à une équipe pour qu'elle se présente sur le terrain; passé ce délai, l'équipe absente perdra automatiquement par forfait et ce, sans appel.

ARTICLE 15 SANCTION ET SUSPENSIONS

Les règlements relatifs à un désistement seront appliqués pour toute équipe qui ne se présente pas à une partie, qui refuse de disputer une partie ou qui se retire avant la fin d'une partie du calendrier régulier ou des séries éliminatoires. Une suspension ne peut être purgée lors d'un match qui est gagné ou perdu par forfait.

15.1 TABLEAU DES SANCTIONS **MODIFICATION OCTOBRE 2026**

ÉLÈVES-ATHLÈTES		
INFRACTIONS	**SANCTIONS**	
Description	1ère offense	2e offense
2 Fautes techniques de catégorie 1 (T) et/ou Fautes Flagrantes (FL) lors d'un même match	2 matchs	Comité de discipline
Cumul d'une 3e Faute technique de catégorie 1 (T) ou Faute Flagrante (FL)	Suspension 1 match	
Cumul d'une 4e Faute technique de catégorie 1 (T) ou Faute Flagrante (FL)	Suspension 2 matchs	
Cumul d'une 5e Faute technique de catégorie 1 (T) ou Faute Flagrante (FL)	Expulsion de la ligue pour l'année en cours	
Faute disqualifiante	Comité de discipline	

ENTRAÎNEURS		
INFRACTIONS	**SANCTIONS**	
Description	1ère offense	2e offense
2 Fautes techniques de catégorie 1 (C) ou (B) lors d'un même match	2 matchs	Comité de discipline
Cumul d'une 3e Faute technique de catégorie 1 (C) ou (B)	Suspension 1 match	
Cumul d'une 4e Faute technique de catégorie 1 (C) ou (B)	Suspension 2 matchs	
Cumul d'une 5e Faute technique de catégorie 1 (C) ou (B)	Expulsion de la ligue pour l'année en cours	
Faute disqualifiante	Comité de discipline	

15.2 PURGER SA SUSPENSION

Toute personne, étudiant-athlète, entraîneur ou autre qui n'a pas complété sa suspension avant la fin de la saison devra compléter sa suspension au début de la prochaine saison.

15.3 OMISSION DE PURGER UNE SUSPENSION AUTOMATIQUE

Toute personne, étudiant-athlète, entraîneur ou autre qui omet de servir une suspension devra purger 2 parties additionnelles de suspension et perdre tous les points comptés dans la journée. En plus, l'équipe fautive perd la partie par défaut.

ARTICLE 16 ENCADREMENT DES ÉQUIPES

16.1 Lors des rencontres, chaque équipe **devra** être accompagnée d'au moins un entraîneur-responsable reconnu par la direction de l'école.

16.2 Chaque entraîneur sera responsable du comportement de ses athlètes selon le code d'éthique du réseau du sport étudiant et du respect des différents règlements relatifs à la compétition comme telle.

ARTICLE 17 RÉCOMPENSES

Une bannière de championnat de ligue sera remise à l'équipe championne de la saison régulière chez les filles et chez les garçons et ce pour chaque catégorie, division, niveau.

ARTICLE 18 PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL

18.1 BENJAMINE CADETTE ET JUVÉNILE DIVISION 3 et 4

Les meilleures équipes de la ligue accèdent au Championnat scolaire régional de basketball selon les principes suivants :

DIVISION 3 et DIVISION 4 NIVEAU 1 :

Nombre d'équipes dans la ligue	Format du championnat
8 équipes et moins	4 équipes
9 à 12 équipes	6 équipes
13 équipes et plus	8 équipes

18.1.1 En DIVISION 4, si deux niveaux sont créés :

DIVISION 4 niveau 2
Les 4 premières équipes au classement ont accès.
Si deux sections, les deux premières de chaque section ont accès.
Demi-finales, finale Or et Bronze

18.2 SEMAGE DES ÉQUIPES

Le semage des équipes sera fait par le RSEQ en fonction des résultats obtenus par les équipes et le portrait.

18.3 Nombre de joueurs

Le nombre de joueurs minimum pour participer au championnat régional est de 8 joueurs en benjamin et de 7 joueurs en cadet juvénile. Cependant si une blessure survient pendant le championnat, l'équipe peut poursuivre le championnat sans aucune pénalité. Un billet pourra être demandé afin de valider au besoin.

ARTICLE 19 PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

19.1 BENJAMINE CADETTE ET JUVÉNILE DIVISION 3

L'équipe championne lors du championnat régional scolaire de basketball se méritera la chance de participer au championnat provincial.

RSEQ
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Présenté par : _____

École : _____

ÉVÉNEMENT			
Date		*Discipline*	
Lieu			
Personne(s) impliquée (s)			
Description de l'événement			

Témoin _____ *Tél:* _____

Témoin _____ *Tél:* _____

Responsable _____ *Date* _____

RSEQ
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Le RSEQ vous encourage à compléter ce rapport d'accident pour tout incident survenu lors de vos activités. Veuillez le faire parvenir au RSEQ et le conserver celui-ci afin de pouvoir éventuellement répondre à toute demande ultérieure relative à l'accident (ex. : assurances).

RAPPORT D'ACCIDENT

IDENTIFICATION

Nom		Prénom	
Date de nais.		Adresse	
Ville		Code postal	
Téléphone			
Région du RSEQ		Institution	

INFORMATION SUR L'ACCIDENT

Lieu de l'accident	
Genre de blessure	
Détails de l'accident	
Cause de l'accident	

SOINS APPORTÉS

Soins apportés sur place						
Acheminé par ambulance	Oui		Non		Hôpital	
Acheminé à la clinique médicale	Oui		Non		Clinique	
Acheminé au domicile familial	Oui		Non			
Accompagnateur						
Recommandation de se rendre à l'hôpital	Oui		Non			
À la clinique médicale	Oui		Non			
Refusée par la victime	Oui		Non			

URGENCE SANTÉ (s'il y a lieu)

Contacté à	Heure		Minutes	
Arrivé à	Heure		Minutes	
Contacté par				

RAPPORT COMPLÉTÉ PAR :

Nom / Prénom (Écrire en lettres moulées)	
Fonction	
Signature	
Date	

RSEQ
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

S1

GUIDE FEUILLE DE MATCH

Responsables des sports

http://s1.rseq.ca/

En suivant les étapes de ce guide, vous pourrez générer vos feuilles de matchs et les intégrer sur S1
Avant de commencer, assurez-vous d'avoir :

- Accès à S1

GÉNÉRER UNE FEUILLE DE MATCH

1- Une fois connecté sur S1, cliquez sur : *LISTE DES ÉQUIPES*

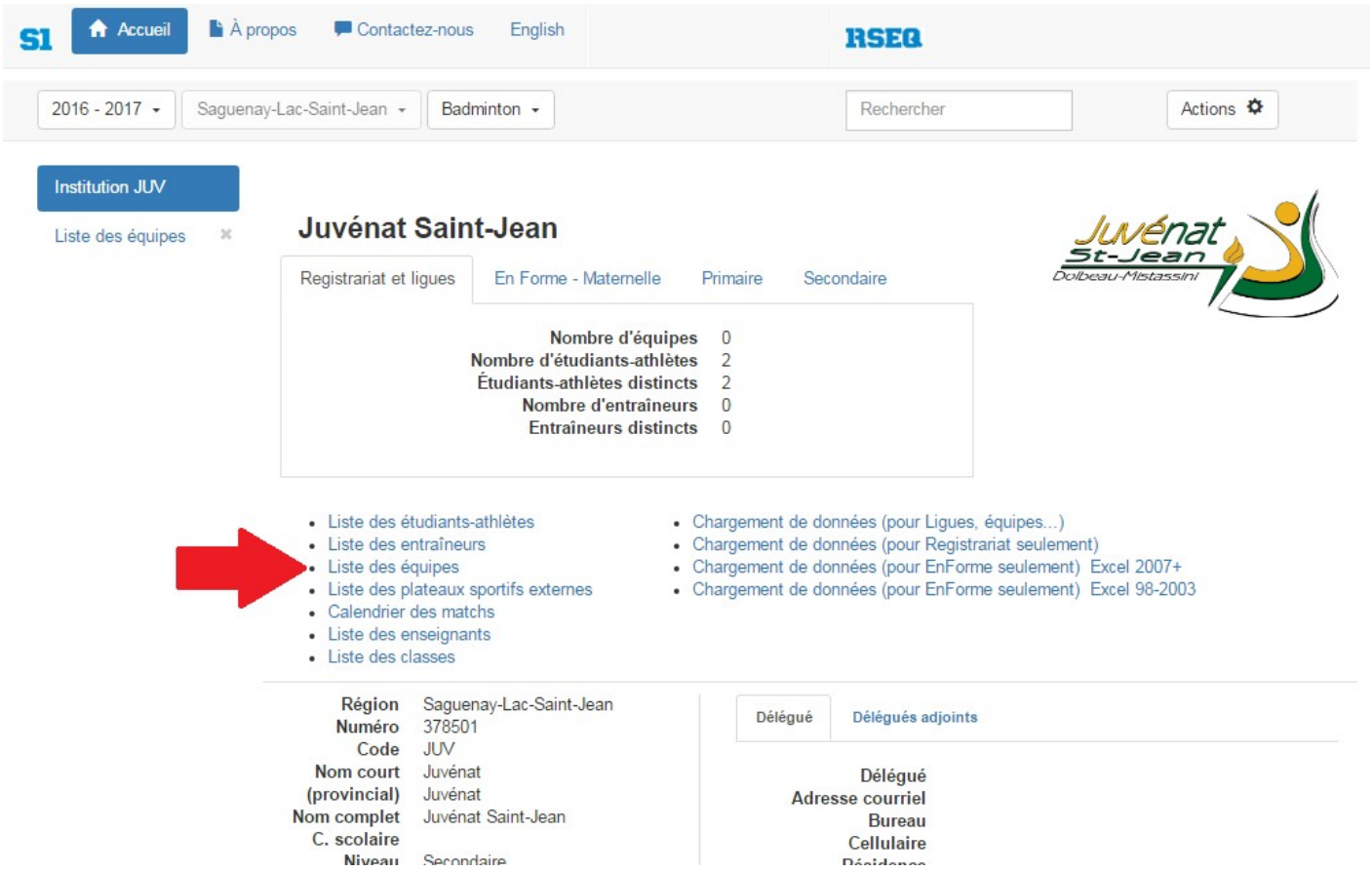

2- Cliquez ensuite sur l'équipe désirée et sélectionner l'onglet match, vous aurez accès à tous les matchs de cette équipe.

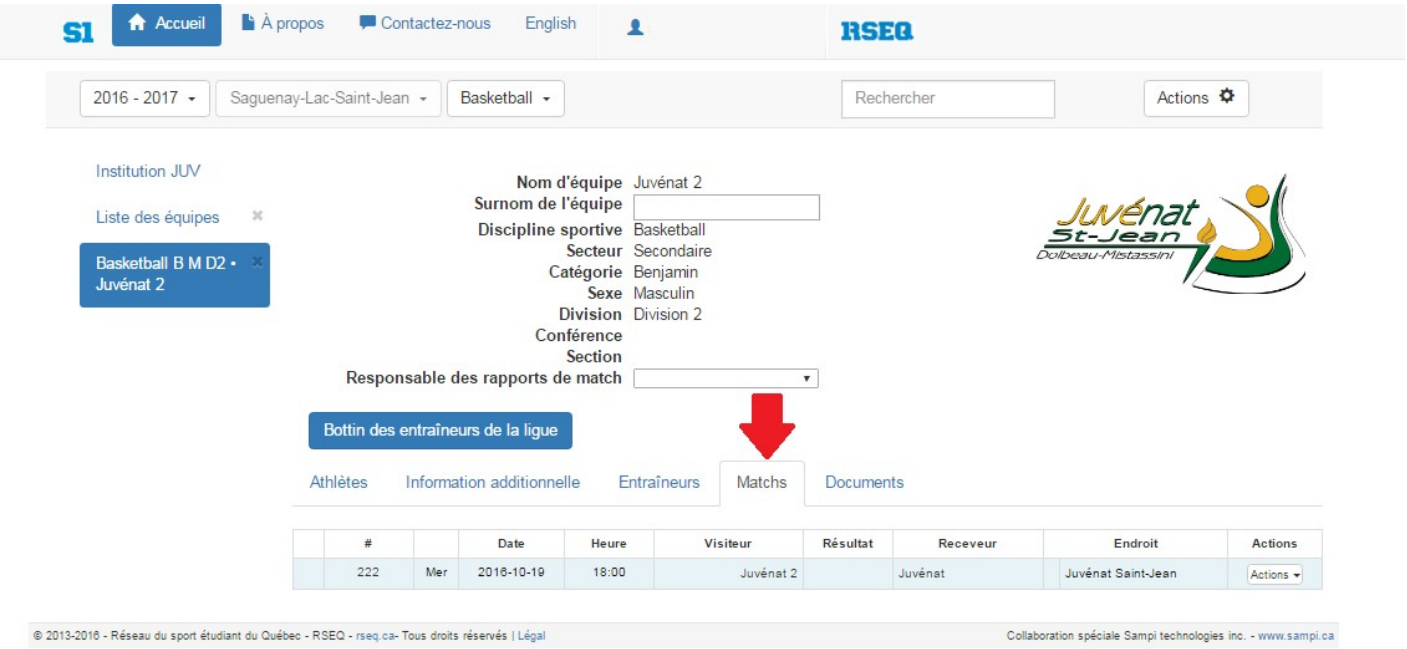

3- Cliquer ensuite sur *Action* et sélectionner *Générer la feuille de match*, un fichier excel sera créé, il ne vous reste qu'à l'imprimer!

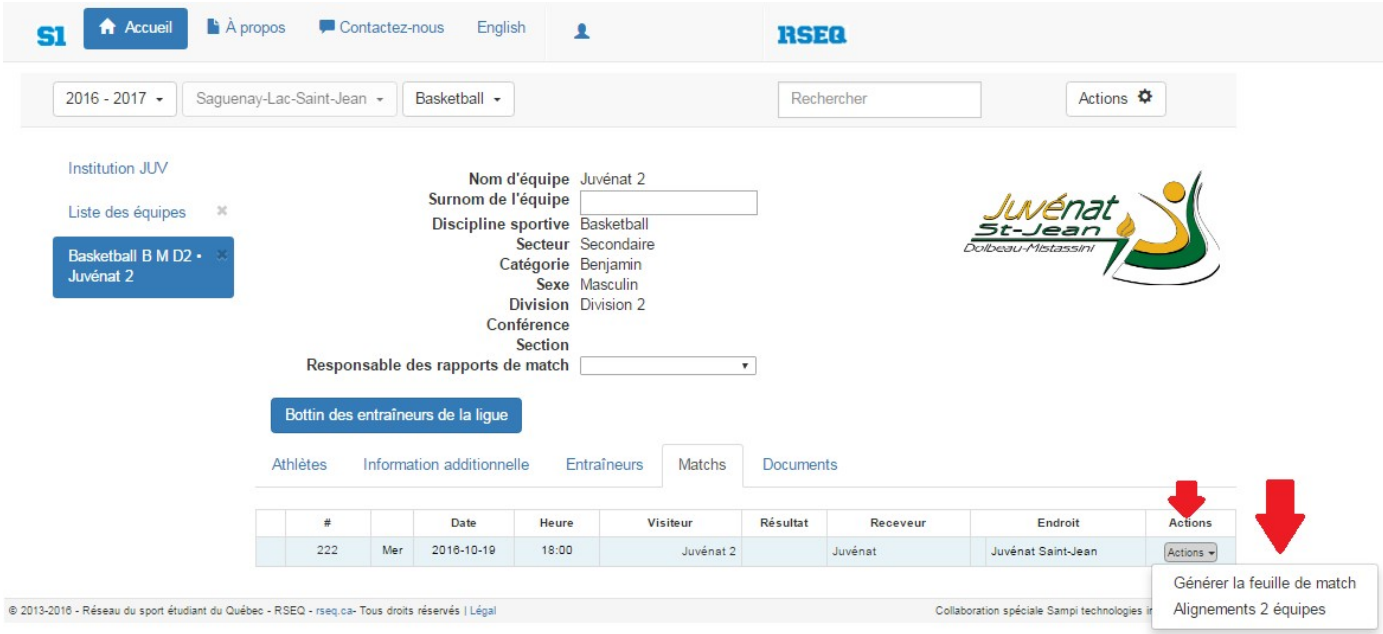

TÉLÉCHARGER UNE FEUILLE DE MATCH SUR S1

1- Une fois la partie terminée, scanner la feuille de match et l'enregistrer sur votre ordinateur.

2- Une fois connecté sur S1, cliquer sur : *ACTION – Tableau de Bord*

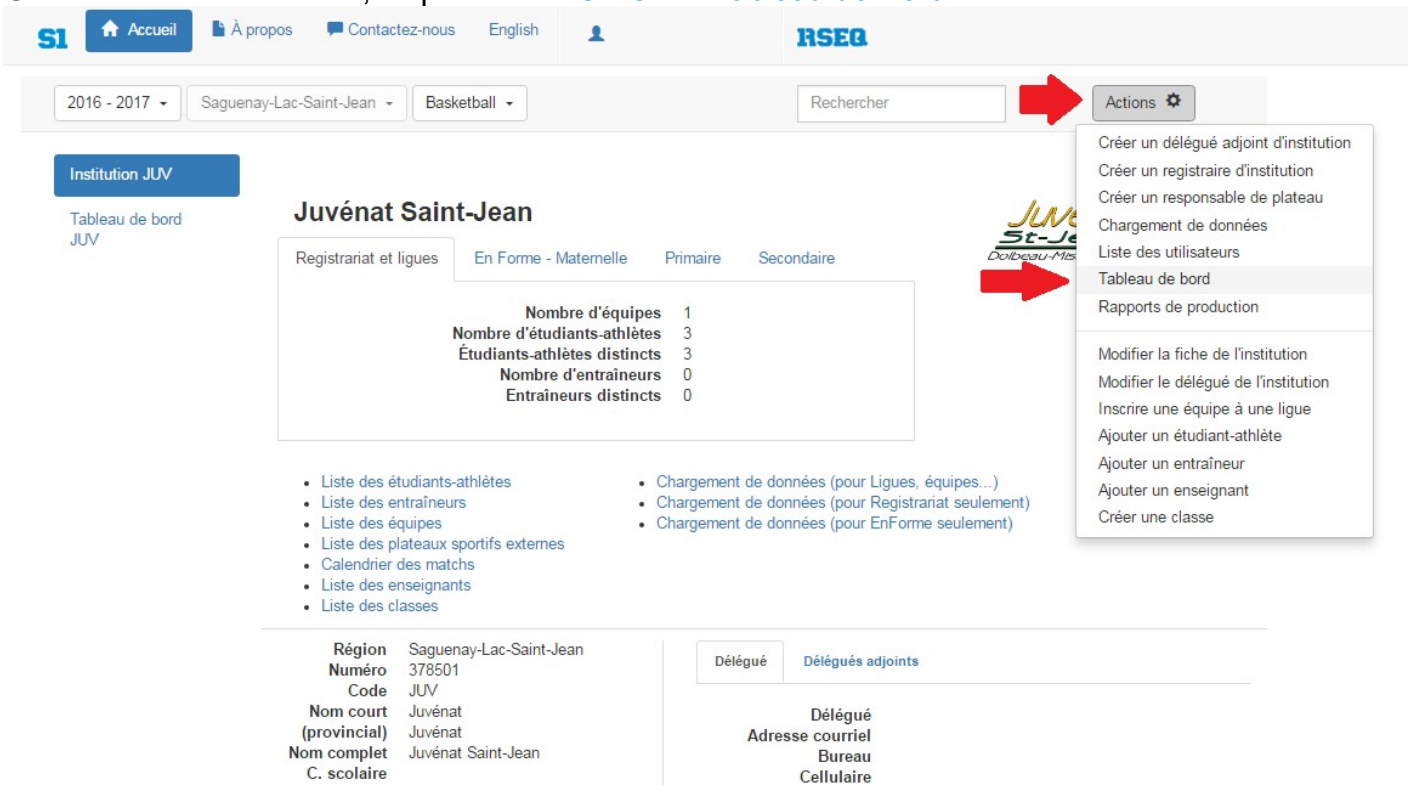

3- Une fois dans le tableau de bord, cliquer sur le *Rapport de match de la partie souhaitée*

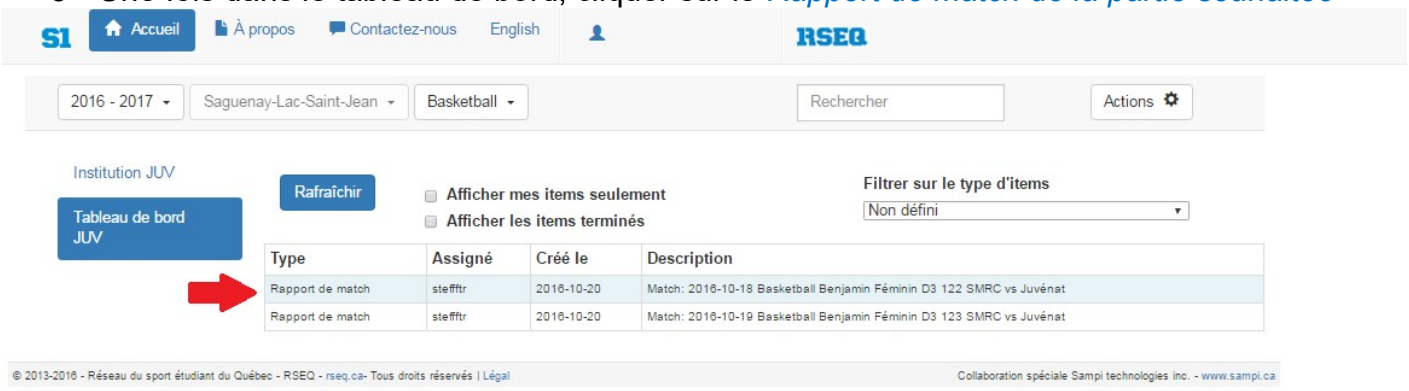

4- Une fois dans le rapport de partie cliquer sur *l'Étape de numérisation* et ensuite sur *Numériser un document.*

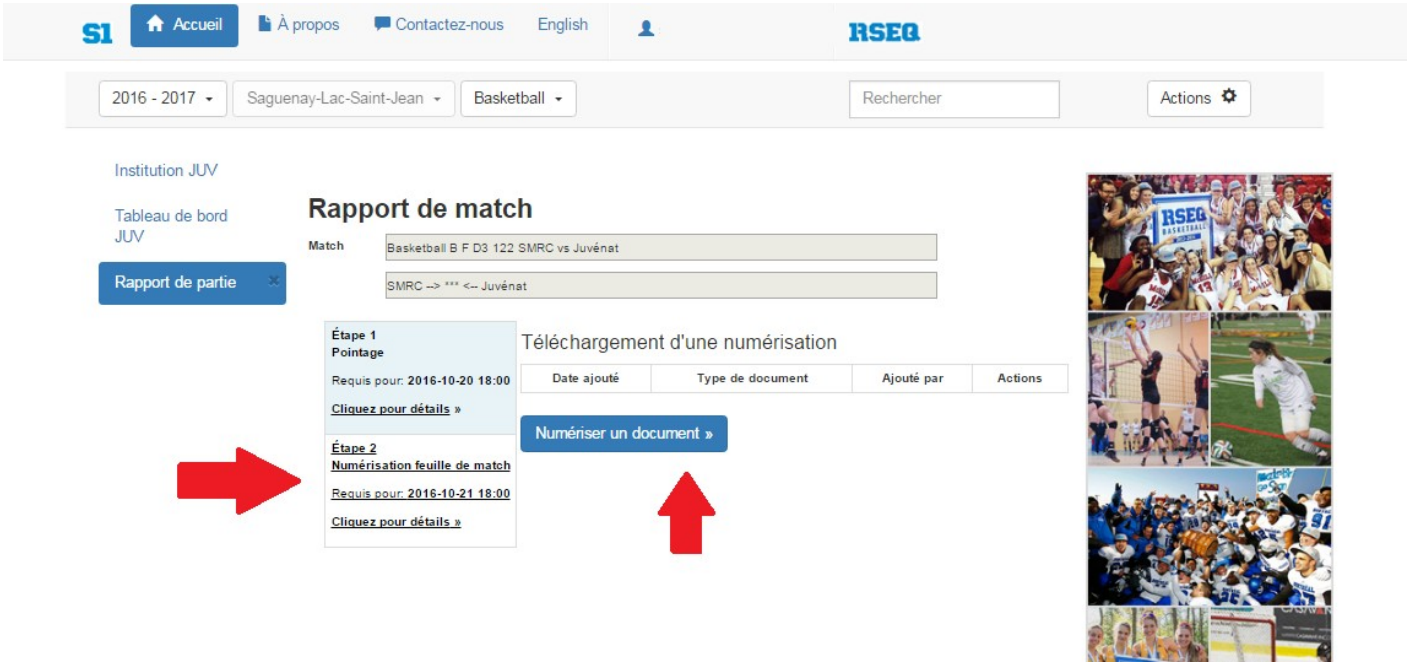

5- Sélectionner *Feuille de pointage* dans le type de document et cliquer sur suivant.

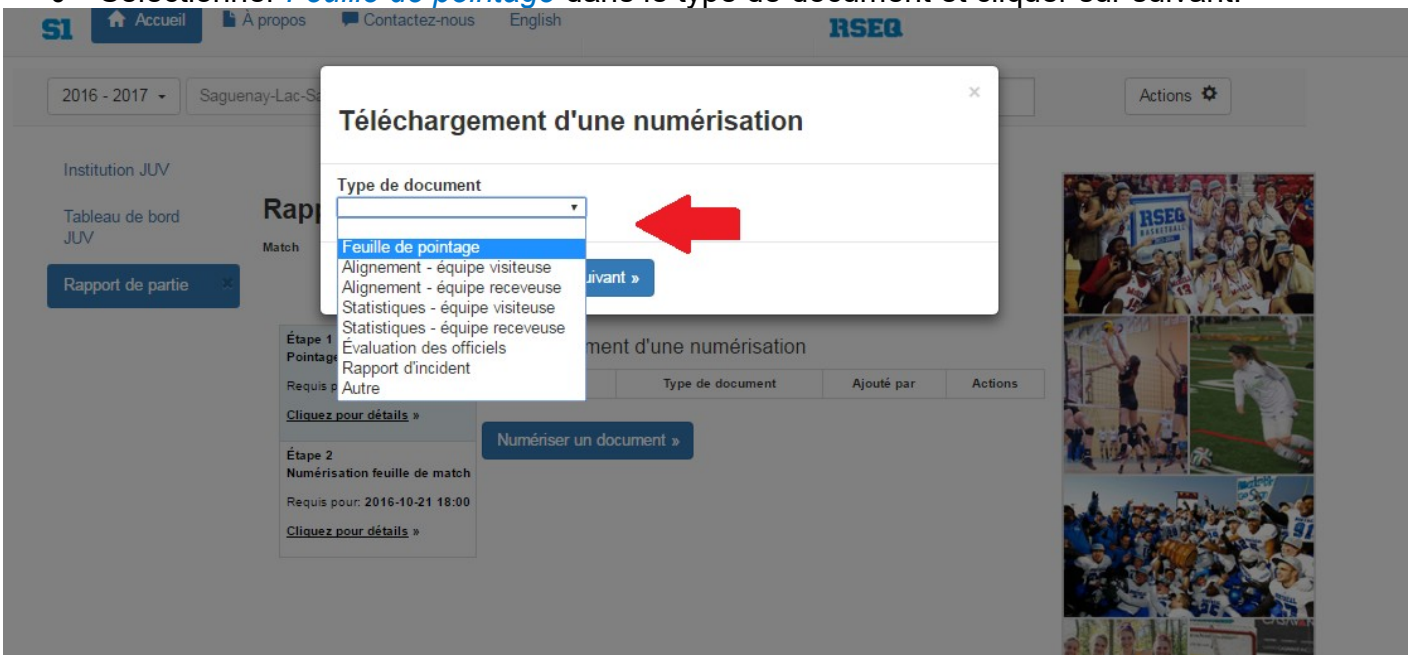

6- Il ne vous reste qu'à choisir le fichier sur votre ordinateur et cliquer sur *Télécharger la numérisation*.

ACCÉDER AUX FEUILLES DE MATCH SUR S1 DES PARTIES JOUÉES

1- Une fois connecté sur S1, cliquer sur : *LISTE DES ÉQUIPES*
2- Cliquer ensuite sur l'équipe désirée et sélectionner l'onglet match, vous aurez accès à tous les matchs de la ligue
3- En cliquant sur le pointage des parties, la feuille de match ouvrira.

NB : Si vous créez un identifiant à votre entraîneur il aura accès lui-même à cette fonction pour son équipe.

CONSULTER LE CLASSEMENT ET LE CALENDRIER

Si vous désirez tout simplement obtenir des informations concernant le classement ainsi que les résultats des matchs :

- Il suffit simplement de vous rendre sur le site : http://diffusion.s1.rseq.ca/
- Choisir la région.
- Choisir la discipline dont vous désirez avoir les informations.
- Choisir la ligue, vous aurez à la fois le classement de la ligue choisie, les résultats ainsi que le calendrier des rencontres à venir.

POLITIQUE D'ANNULATION DE COMPÉTITION

Compétition sur semaine:
Dans le doute de l'annulation, le responsable communique avec le responsable de du RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean au (418) 690-9901. Après 16h00, communiquer avec le commissaire de la ligue. Pour les événements sur semaine (Athlétisme, Cross-Country et Hockey), la décision d'annuler doit être prise la veille de l'événement. Une fois la décision prise d'annuler la compétition, le responsable du RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean communique avec les responsables et/ou les entraîneurs et l'assignateur des arbitres.

Tournoi ou rencontre de fin de semaine:
Le responsable d'un événement doit communiquer avec le responsable du RSEQ Saguenay—Lac-St-Jean, et la décision d'annuler le tournoi ou la rencontre sera prise par ces deux personnes. La décision doit être prise au moins quatre heures avant le début de ce dernier. Lorsqu'il décide d'annuler, il doit avertir le responsable du RSEQ au numéro d'urgence du réseau du sport étudiant.

Athlétisme Cross-Country	Anne-Marie Fortin 581-234-5793
Football Flag Football	Nicolas Menachi 418-590-7760
Badminton Golf Volleyball	Dominic Paquet 581-234-6397
Basketball Cheerleading Hockey	Stéphanie Tremblay 418-590-5845

S'il y a annulation, le site Internet (www.saglac.rseq.ca) et la page Facebook en feront mention. Dans le doute, l'équipe ou les équipes visiteuses peuvent communiquer avec le numéro d'urgence du RSEQ SLSJ avant le début de la compétition. Les entraîneurs de l'école qui visite ont la responsabilité de s'assurer que son ou ses matchs ne sont pas annulés.